

saint-pardoux-soutiers

La maison La Francette sera aménagée

Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal de Saint-Pardoux-Soutiers a abordé les dossiers suivants.

Maison la Francette. Le projet de construction de la maison des associations La Francette, accueillera les bureaux associatifs de la commune nouvelle, et les randonneurs du parcours vélo. Le maire adjoint, Éric Cathelineau, a présenté une esquisse du projet de rénovation dans l'aménagement du bâtiment d'une superficie de 200 m², un projet de rénovation sur des travaux concernant : la charpente, couvertures, menuiseries extérieures, plâtrerie, menuiseries bois, plafonds, revêtement de sol, peinture, électricité, plomberie, pour un montant prévisionnel des travaux à hauteur de 480.212 €. Les locaux de l'accueil des bureaux associatifs, estimés à 261.206€ et la mise à disposition des vélos La

Francette, à 219.006 €. Des subventions seront à venir suivant les décisions prises dans sa finalité, la dépose du pré-projet est demandée avant le 15 juin

Acquisition d'un tracteur. Jean-Luc Guinard a évoqué le projet d'acquisition d'un nouveau tracteur d'occasion, plus performant, en remplacement du tracteur actuel. Trois devis ont été réalisés, un a été retenu : le devis de Gonnin-Duris pour un modèle New Holland, d'un montant de 24.000 €. Achat prévisionnel d'une fourche adaptée au tracteur au montant de 6.000 €

Modernisation de la mairie. Le maire Benoît Piron a informé que la création de la commune nouvelle a entraîné des changements de postes des agents. Confrontés à un espace exigü, parfois peu confortable, des réaménagements fonctionnels dans les bureaux du secré-

tariat de la mairie de Saint-Pardoux s'avèrent nécessaires. Trois agenceurs se sont déplacés, pour savoir et prévoir quel type d'agencement serait le plus fonctionnel dans le réaménagement. Un coût estimatif du matériel de bureau est de 4.800€ à 6.758€. Une question subsiste pour savoir s'il faut garder l'espace existant des bureaux ou prévoir un total réaménagement par une restructuration globale...

Tickets jeunes pass loisirs-culture. La municipalité de Soutiers avait déjà mis en place le « ticket jeune » en faveur des jeunes dans leurs pratiques extra-scolaires. La municipalité souhaite étendre ce service à tous les jeunes de la commune nouvelle de Saint-Pardoux-Soutiers, en reversant jusqu'à 30 € à chaque jeune, âgé respectivement de 6 à 16 ans inclus, sur présentation de justificatifs. Il s'agit de sou-

nir la pratique sportive, des activités culturelles ou de loisirs. Un justificatif sera à demander en mairie avant le 15 octobre, pour bénéficier de la prise en charge

Tarif du restaurant scolaire à la rentrée. Le coût du repas par enfant de l'année 2018-2019, au restaurant scolaire est de : 2,65 €, repas pris de façon régulière ; 3,77 € occasionnels et 5,30 € pour les adultes encadrant. Pour la nouvelle rentrée scolaire 2019-2020, une nouvelle tarification est proposée des nouveaux tarifs, soit : 2,70 € ; 3,80 € et 5,50 €. Johann Baranger, premier adjoint a précisé que « les dépenses de fonctionnement pour le restaurant scolaire se chiffrent à 160.000€, comprenant les produits alimentaires, les frais du personnel, les énergies, les produits d'entretiens, pour 180 repas servis par jour. »